

de gouvernement, je suis sûr qu'il en est beaucoup parmi eux qui regretteraient un changement à la présidence de la Chambre.

Depuis la dernière session, les traits de la loyale opposition se sont un peu modifiés. Dans une grande convention nationale tenue à Winnipeg, le parti conservateur a choisi comme chef, l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Bennett). Je n'ai pas besoin de faire l'éloge du nouveau chef. Il possède l'estime de tous, et je n'ai nul doute que, sous son habile direction, les députés qui l'appuient coopéreront avec lui afin que le gouvernement actuel donne une sage administration au pays. L'honorable député de Calgary-Ouest fait admirable figure à la tête des forces oppositionnistes et, avec tous ses amis de la droite, je souhaite qu'il occupe ce poste encore longtemps.

Le discours du Trône ne contient aucune déclaration retentissante. Dans un langage modéré, il constate la situation prospère du pays et affirme l'intention du Gouvernement de continuer à suivre la voie du progrès matériel en assurant l'unité nationale. Débutant par le souvenir des grandes fêtes qui ont commémoré le soixantième anniversaire de la Confédération, il constate de plus l'harmonie et l'union qui ont présidé à cette célébration et nous fait remarquer l'accroissement du sentiment de fierté nationale et de patriotisme chez tous les éléments de notre population. Cet attachement à notre patrie peut se concilier avec les liens qui nous unissent aux autres parties de l'empire, comme le démontre le bon accueil fait par notre peuple au premier ministre de la Grande-Bretagne. Les manifestations de notre peuple en fête ont révélé, une fois de plus, notre constant et loyal attachement à la famille royale et à la couronne britannique. Les acclamations qui ont accueilli la visite de Leurs Altesses royales, le Prince de Galles et le Prince George, ont manifestement confirmé cet attachement.

Le statut du Canada a été défini à la Conférence impériale de 1926. Le rapport de la Conférence touchant les groupements autonomes de l'empire britannique contient ce passage marquant :

"Ce sont des états autonomes dans l'empire britannique, de rang égal, aucunement subordonnés les uns aux autres sous quelque rapport que ce soit dans leurs affaires domestiques ou extérieures, bien qu'unis par une même allégeance au Souverain et librement associés en tant que membres de la Confédération des nations britanniques"

Ce nouveau statut nous donnant pleinement le rang de nation dans l'univers, a été reconnu d'une façon éclatante quand notre pays a été élu membre non permanent du Conseil de la

[M. Beaubien.]

société des nations, et le Canada a raison d'en être fier et il a aussi raison d'être fier d'avoir comme représentant, au Conseil de la Société, un homme dont les qualités éminentes ont été reconnues par les diplomates du monde entier et dont les sages avis ont été recherchés et appréciés par les chefs des grandes puissances. Oui, le Canada peut s'enorgueillir à bon droit de la valeur et des œuvres de l'honorable sénateur Dandurand. Le Canada peut maintenant entretenir directement des relations diplomatiques avec les autres nations, et sans doute le Gouvernement tirera avantage de ce droit partout où nous avons des intérêts importants à sauvegarder. Déjà, la Grande-Bretagne, la France, le Japon, et d'autres grandes puissances veulent, à l'exemple des Etats-Unis, établir un service diplomatique permanent avec le Canada. Ces relations contribueront à signaler notre plein épanouissement national et attireront dans notre pays autonome et libre, de nouveaux citoyens qui viendront profiter de nos immenses richesses et jouir de notre harmonieuse vie nationale. Elles attireront aussi le capital dont nous avons tant besoin.

La conférence des premiers ministres provinciaux a facilité l'établissement des assises nécessaires à la prospérité que la paix, le travail de nos citoyens et une sage administration garantissent à un pays riche comme le Canada. Après avoir recommandé, dans un sentiment de justice, la continuation des octrois votés aux provinces maritimes durant la dernière session, les premiers ministres provinciaux ont abordé avec la plus entière liberté et la plus grande franchise, l'examen de tous les problèmes interprovinciaux, et le Gouvernement, s'inspirant de délibérations où étaient nécessairement exposés les différents points de vue, nous annonce l'adoption de lois destinées à assurer le bien général du pays, tout en tenant compte des besoins et des légitimes aspirations de chacune des provinces.

Le retour de leurs ressources naturelles aux provinces des prairies sera salué par la population de l'ouest comme un acte de justice qui leur permettra de prendre un nouvel essor vers le progrès. Dans certaines parties du pays, on considère trop les provinces des prairies comme une plaine où les citoyens n'ont d'autres ressources que la fertilité du sol. Et même, dans leur opinion, cette fertilité est assujettie à une foule de conditions qui rendent les revenus plus ou moins problématiques. C'est là une opinion tout à fait erronée, et, si elles rentrent en possession de leurs ressources naturelles, ces provinces prouveront au reste du Canada qu'elles possèdent des richesses qui, par une administration plus directe, pourront alimenter des industries et